

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 août 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège n° 1
Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège n° 2 (arrive à 20 h 50)
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège n° 6

Est absente: Madame Johanne Caron, conseillère siège n° 5

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 163-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 164-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 165-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Période réservée à l'assistance

Aucune personne présente à la séance.

Autorisation de signature
Protocole d'entente avec le MAMOT dans le cadre du sous-volet 5.1 du
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
Résolution 166-17

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du Ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité autorise Monsieur Jean-Marc Dumont, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre paroisse par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Adoptée

Club des 50 Ans et Plus, vin d'honneur
Résolution 167-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase verse un montant de 200 \$ en commandite pour aider à défrayer le coût d'un vin d'honneur pour le 45^e anniversaire de fondation du Club des 50 Ans et Plus.

Adoptée

Entente de développement local
Corporation de Développement et d'Urbanisme
Résolution 168-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité verse à la Corporation de Développement et d'Urbanisme le montant de 2500 \$ remis par la MRC de La Matapédia dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC de La Matapédia selon le protocole d'entente. Cette somme représente 50 % du montant pour l'année 2017 tel que stipulé à l'article 5 dudit protocole d'entente.

Adoptée

Dérogation mineure N° DPDL170024
379 Rue de l'Église
Résolution 169-17

Considérant que le demandeur désire obtenir l'autorisation de lui permettre qu'un bâtiment soit implanté à l'intérieur des marges de recul arrière et latérale et qu'ils ne respectent pas : *marge arrière : 4,00 m, marge latérale : 2,00 m et la somme des marges latérales : 5,00 m*. Permettre que des galeries qui empiètent dans les marges de recul latérales soit implantée à moins de 1,20 m des distances d'une ligne latérale de terrain comme le permet le règlement de zonage ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Damase désire construire une nouvelle salle communautaire. Elle sera construite sur le lot 4 696 236 (708,80 m²) où l'ancien bâtiment y est présentement. Ce nouveau bâtiment ne pourra pas respecter les marges de recul arrière (4,00 m) et latérale (3,00 m) qui auront respectivement 2,73 m et 2,56 m chacun. De plus, les galeries latérales ne respecteront pas les distances minimales des lignes de terrain prescrites. Celle dans la cour latérale donnant sur le lot 4 696 238 sera à une distance de 1,10 m alors que celle donnant sur le lot 4 696 234 sera à une distance de 0,60 m ;

Considérant que la Corporation de Développement et d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication dans un journal comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la dérogation mineure N° DPDL170024 de la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée

Avis de réclamation pour des installations au tiers Télus
N/dossier no. 108945

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que Télus avise la municipalité que notre responsabilité pourrait être engagée relativement aux dommages subis aux installations de Télus situé au 135 9^e rang Est lors de travaux d'excavation de fossés. Cette réclamation a été transmise à la compagnie d'assurance de la municipalité pour étude. Le montant que Télus réclame à la municipalité est de 948,56 \$.

Demande d'appui par l'AFÉAS de Sayabec pour les services de l'unité mobile SARA
Résolution 170-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui la résolution adoptée par l'AFÉAS de Sayabec pour garder les services de l'unité mobile SARA pour la mammographie et :

- ▶ Que les femmes refusent de se déplacer pour recevoir un service essentiel auquel elles ont droit et auquel elles sont en droit de recevoir à proximité de leur domicile ;
- ▶ Que le service soit offert à Sayabec à toutes les femmes du secteur Ouest qui en font la demande et que les déplacements de l'unité mobile se fassent en fin de journée pour ajouter du temps à l'horaire pour le dépistage du sein ;
- ▶ Que le nombre de journées soit ajusté à la demande et respecte les engagements ;

- Que les femmes ne devraient pas faire les frais des coupures au niveau de SARA, si coupures il y a ;

Adoptée

Rencontre prévue avec les responsables du MTQ concernant la relocalisation des panneaux de signalisation

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil municipal qu'une rencontre aura lieu le jeudi 7 septembre à 13 h 30 à Saint-Damase avec des intervenants du MTQ concernant la relocalisation des panneaux de signalisation. Dans une lettre datée du 24 juillet dernier, la Chef du Centre de services de Mont-Joli confirme que l'étude de sécurité est terminée et que le résultat des données relevées sera présenté. Les membres du conseil sont invités à cette rencontre et Monsieur Steve Ouellet agent rural et territorial en développement sera également présent.

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 50

Concours Village Fleuri

Il est proposé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité verse la somme de 50 \$ à Mesdames Jeannine Lévesque, Micheline Santerre et Martine Bérubé pour le jugement dans le cadre du concours Village Fleuri et que la municipalité défraie le coût des repas et les frais de kilométrage pour le juge qui utilise son véhicule.

Adoptée

Vacance de la directrice générale
Résolution 171-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la directrice générale pourra prendre ses vacances annuelles et sera remplacée par madame Rollande Ouellet, secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée

Correspondances

Service incendie de la MRC de La Matapédia

Lettre datée du 5 juillet dernier concernant l'inspection effectuée par le technicien en prévention incendie de la MRC de La Matapédia concernant le système incendie au bureau municipal. Quelques anomalies ont été constatées lors de l'inspection et les correctifs ont apportés par l'employé de Protection Garvex inc. le 27 juillet dernier.

Statistique Canada

Chiffres de la population et de logements du recensement 2016

Lettre datée du 13 juillet 2017 nous informant que suite à une vérification du dénombrement de la population effectué lors du Recensement de 2016. L'examen a révélé qu'une erreur s'est produite concernant le nombre de logements et le nombre de résidents pour Saint-Damase.

Population		Logements privés occupés par les résidents habituels		Logements inoccupés ou occupés par des résidents temporaires		Logements privés totaux	
Chiffres publiés	Chiffres révisés	Chiffres publiés	Chiffres révisés	Chiffres publiés	Chiffres révisés	Chiffres publiés	Chiffres révisés
426	356	178	152	32	18	210	170

Certificat de vérification mécanique

L'inspection de vérification mécanique exigé par la SAAQ a été effectuée sur le camion Sterling en date du 25 juillet 2017 par le Centre du Camion Jos Lefrançois inc.

Comptes du mois

Résolution 172-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	50717	Assurance salaire	482,84 \$
Médias Transcontinental	KM019488	Avis public dérogation mineure	176,50 \$
Alimentation St-Damase	384489	eau, galettes vider contenu salle	14,57 \$
MRC de la Matapédia	18045	Téléphonie IP	260,25 \$
Kopilab	207377	Papier 8.5x11	260,07 \$
Kopilab	207986	Contrat de photocopies	250,26 \$
Papeterie Bloc-Notes	703947	Étiquettes, trombone, pinces	42,51 \$

Garvex inc.	24929	inspect. et affiche sortie bureau	204,66 \$
Raymond Chabot Grant	fac1540436	reddit. de comptes collecte sél.	402,41 \$
TOTAL			2 094,07 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Lamarre Gaz	284865	Contrat de location	262,14 \$
Pétroles BSL	45242977	Diesel	2 163,15 \$
Dévelopotech	6683	Balise Cyclo-zone, Époxy	742,33 \$
Atelier Léopold Desrosiers	339778	Dos d'âne et clous	1 773,49 \$
Ent. Yvon D'Astous et Fils	4912	Gravier tamisé, gravier brut	862,31 \$
Centre de la Mitis	FCL0011229	Asphalte froide	563,80 \$
Alimentation St-Damase	379052	essence tracteur	17,32 \$
Alimentation St-Damase	381448	essence GMC, laveuse pression	100,36 \$
Alimentation St-Damase	381454	huile à moteur	6,42 \$
Alimentation St-Damase	383319	brosse à récupérer (sabler tables)	3,44 \$
Matériaux G. Ouellet	116817	pièces diverses et accessoires	532,40 \$
TOTAL			7 027,16 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
La Matapédienne S.E.C	FC00045619	Gasket, filtre	41,82 \$
Carquest	11 338 382113	Masque, cartouche, filtre	89,05 \$
Carquest	11 338 382215	Peinture, nettoyant à peinture	66,86 \$
Carquest	11 338 381811	Pistolet, cap, hose hydrolique	401,23 \$
Centre du Camion J.L.	FD11412A	Amortisseur	178,53 \$
Entreprises A&D Landry	3809	chargement camion à sel (17-03-17)	36,79 \$
Lawson Products	9305093197	hose, aerosol, cleaner glass,	598,98 \$
Centre du Camion JL	JL07896	inspection mécanique Sterling	278,64 \$
Lamarre Gaz	285517	ensemble embouts torsion	45,94 \$
TOTAL			1 737,84 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Laboratoire BSL	64896	analyse eau potable	146,89 \$
Alimentation St-Damase	375656	glace, sac congélateur	10,21 \$
Alimentation St-Damase	382682	glace en cube	2,99 \$
Laboratoire BSL	64897	analyse eaux usées	266,14 \$
TOTAL			426,23 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	138244	collecte et transport	1 699,62 \$
TOTAL			1 699,62 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
Martine Bérubé	4	Frais de km concours village	29,60 \$
Martine Bérubé	1	Remb. F-repas concours village	32,75 \$
TOTAL			62,35 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Martin Carrier	1024047	remb. F-Clérobéc sangles levage	48,27 \$
TOTAL			48,27 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Pavages des Monts inc.	106005679		50 255,72 \$
TOTAL			0,00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			13 095,54 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			50 255,72 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>63 351,26 \$</u>

COMPTES PAYÉS JUILLET 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	4 439,08 \$	administration
Postes Canada	32,83 \$	Média-postes
Ministre des Finances	69,00 \$	Inscription Registre des Ent.
Télus	23,99 \$	téléphone
Hydro-Québec	2 627,08 \$	électricité
TOTAL	<u>7 191,98 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Les Pavages des Monts inc.
Facture 106005679-Pavage de l'avenue du Centenaire
Résolution 173-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture N° 106005679 à Les Pavages Des Monts inc. au montant de 50 255,72 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage sur l'avenue du Centenaire. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 45 890,16 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)** pour les années 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 4 365,56 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

Dossier construction de la salle communautaire
Lettre d'approbation du Règlement d'emprunt 288-2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre datée du 13 juillet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Direction générale des finances municipales confirmant l'approbation du règlement d'emprunt 288-2017 pour la somme 1 626 854 \$.

Construction de la salle communautaire
Budget d'honoraires professionnels
Demande d'avenant N° 2-Tetra Tech
Résolution 174-17

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions pour lesquelles Duotech Construction inc. était le plus bas soumissionnaire au montant de 1 399 240 \$ (avant taxes) ;

Attendu que selon le bordereau de l'annexe C des plans et devis définitifs

Coûts des travaux	Bordereau de l'annexe C 4- Plans et devis définitifs 1,0 %	5-Services durant la construction 1,5 %
Montant de l'offre de service 1 112 285 \$	11 122,85 \$	16 684,28 \$
Plus bas soumissionnaire 1 399 240 \$	13 992,40 \$	20 988,60 \$
Ajustement d'honoraires	2 869,55 \$	4 304,33 \$

Description des activités	Honoraires
<ul style="list-style-type: none">4 - Plans et devis définitifs (au pourcentage)5 – Services durant la construction (au pourcentage)	<ul style="list-style-type: none">2 869,55 \$4 304,33 \$

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte l'avenant N° 2 de Tétra Tech au montant de 7 173,88 \$ (excluant les taxes). Cette dépense sera financée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**.
Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 175-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 22 h 40.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire